

Le Relay'âge

Un accompagnement personnalisé à domicile et un répit pour les aidants



Prendre du temps pour soi afin de prendre soin de l'autre

Le Relay'âge vous propose un nouveau service
d'accompagnement à domicile
7Jours/7
24h/24h

Permanence téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h et du
Samedi de 9h à 12h au

03.27.23.78.00

Rue Pierre Brossolette-Aulnoy lez valenciennes
BP 70355 – 59304 VALENCIENNES CEDEX
www.cdesages.com

Le Fonctionnement

- Rencontre au domicile afin d'évaluer les besoins et les difficultés.
- Relais jour et nuit du relayeur pour remplacer l'aidant
- Intervention du lundi au dimanche 24h/24h pendant minimum 2 jours et 1 nuit et pour un maximum de 6 jours
- Visite post-intervention afin d'échanger et d'évaluer les bénéfices de l'action
- Obligation de réservation des périodes d'interventions 10 jours avant.

Financement du service

Usagers :

Facturation à l'heure :

23€42 du lundi au samedi

26€27 le dimanche et jours fériés

Aides

Crédits d'impôt sur le revenu à hauteur de 50%

Département du Nord :

(APA, PCH) dans le cadre du répit aux aidants

5€/heure pour un maximum de 1 200€

Caisse de retraite (AGIRC ARRCO) :

5€/heure pour un maximum de 1 500€/personne

Possibilité également d'avoir une aide annuelle pour certaines caisses de retraite sur dossier dans ce cas prise en charge intégrale de la mission.

Plateforme de répit :

Notre mission :

Pendant cette période, un relayeur de confiance, sélectionné et mandaté par le Comité deS AGES du Pays Trithois, prend votre relais et accompagne votre proche, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours : compagnie, courses, repas, actes de la vie quotidienne...

Pour l'aidant : Le « Relay'âge » a pour but de :

- De s'accorder un moment de « Répit » en toute tranquillité pour se ressourcer
- De se libérer temporairement de ses responsabilités quotidiennes
- De prendre soin de lui

Pour l'aidé : Le « Relay'âge » a pour but de :

- De maintenir ses repères et respecter son rythme de vie en le laissant dans son milieu de vie habituel
- De maintenir l'autonomie et les capacités des personnes en perte d'autonomie par la mise en place d'un projet d'accompagnement et d'aide individualisé
- D'aider au repérage des modifications comportementales susceptibles d'aliéner ou de dégrader le milieu familial de vie
- De vivre chez lui le plus longtemps possible